

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 28

OBJET :

**QUARTIER DE LA
MADELEINE À
L'AIGLE - AVENANT
À LA CONVENTION
D'ABATTEMENT
TFPB 2021/2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° 2020-88

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane CLOUET,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE
LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir
Mme Nelly VIVIEN, Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et
M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre de l'article 1388 bis du Code des Impôts et par le
caractère prioritaire à la Politique de la ville de La Madeleine, Orne
Habitat et la SAGIM, propriétaires de logements locatifs sociaux
dans ce quartier, bénéficient d'un abattement de 30 % de la Taxe
Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 DEC. 2020

Publié

le : 22 DEC. 2020

Le Maire,

**Philippe
VAN-HOORNE**

De ce fait, une convention d'utilisation, signée le 18 décembre
2015, par le Préfet, le Maire de L'Aigle et les représentants de
l'Orne Habitat et de la SAGIM, fixe les conditions de cet
abattement.

La première convention a permis l'implantation des conteneurs
semi-enterrés. La programmation de 2018 s'est concentrée sur le
mobilier urbain.

La Programmation 2021-2022 de l'utilisation de l'abattement TFPB
est axée sur :

- les actions en matière d'insertion et d'emploi ;

Les bailleurs sociaux et les différents partenaires soutiennent La COOPERATIVE JEUNES MAJEURS (CJM). Cette dernière correspond à un projet de formation à l'entrepreneuriat coopératif sur 6 mois pour les jeunes (18-25 ans). A travers ce dispositif, il s'agit de stimuler l'esprit d'entreprendre des jeunes, de leur donner confiance en valorisant leurs compétences et leur employabilité ;

- le lien social, la proximité et l'amélioration de la qualité de services. Plus précisément, cet axe concerne les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble à travers les actions d'accompagnement social spécifique et la mise à disposition de locaux associatifs ou de services ;

- l'accompagnement des habitants.

Dans le cadre de l'ANRU, des actions de communication et de sensibilisation des locataires sont envisagées.

Une communication et des actions à vocation coresponsables seront développées (tri-sélectifs, gestes éco-citoyens, ...).

Cet avenant serait contracté avec l'État, la Communauté de Commune des Pays de L'Aigle, la Ville de L'Aigle, Orne Habitat, et la SAGIM.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention TFPB 2021/2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE